

Depuis décembre 2002, les partenaires de la gérontologie ont travaillé régulièrement au sein des différents groupes du réseau.

Groupe 1 - Transmission d'Informations

Ce groupe a créé une Fiche de liaison entre les professionnels concernés par le maintien à domicile ou le retour à domicile des bénéficiaires après hospitalisation. Actuellement, une fiche contact est en phase de test : elle sera à disposition de l'utilisateur, en format de poche et réunira ses coordonnées personnelles ainsi que celles de ses aidants familiaux et professionnels. Cet outil devrait prendre une forme définitive à l'échelle départementale dès que les divers supports testés sur chacun des territoires seront rapprochés, fin 2006.

Groupe 2 - Coordination SSIAD/Hôpitaux/Libéraux/Associations d'Aide à Domicile

Groupe 3 - Information aux Praticiens Libéraux

Ces 2 groupes ont fusionné en septembre 2005 en :

Groupe 2/3 - Communication entre Professionnels du Réseau Gérontologique de l'Albanais

Mise en place, en 2003, de réunions de coordination des retours à domicile à l'hôpital de Rumilly. Devant le constat d'un déficit d'information sur les métiers du domicile au niveau de la population mais aussi des professionnels, le groupe a opté pour 2 démarches, cette année :

- Janvier 2006, un article est paru dans le Bulletin Départemental du Conseil de l'Ordre des Médecins,
- Pour faire suite à la Lettre n°1 du Réseau Gérontologique de l'Albanais, d'avril 2004, thème les Services du Domicile, le groupe a élaboré cette Lettre n°2 sur le thème des Métiers du Domicile. Cette édition sera diffusée auprès des praticiens libéraux, des cadres médico-sociaux des établissements d'hospitalisation, des mairies, CCAS ...

Groupe 4 - Portage de Repas

Ce groupe a observé la mise en place puis le développement du Service Intercommunal de Portage de Repas à Domicile sur le Canton de Rumilly. Il s'intéresse aujourd'hui aux démarches en cours sur le Canton d'Alby.

Groupe 5 - Accueil de Jour/Accueil Temporaire

Ce groupe s'attache, par de multiples rencontres avec les décideurs à recenser les structures existantes et à impulser de nouveaux projets.

Groupe 6 - Aide aux Aidants - Maladie d'Alzheimer

Un programme d'action complet a vu le jour et comporte plusieurs axes :

- Création d'une antenne Alzheimer Haute-Savoie sur Rumilly,
- Création d'instants d'accueil hebdomadaires,
- Réunions à thème,
- Formation des professionnels des établissements et du domicile.

Groupe 7 - Information aux usagers

Ce groupe est né en 2005 et élabore une plaquette d'informations sur les services du maintien à domicile. Ce support de communication devrait être diffusé au grand public à l'automne 2006.

LA LETTRE DU RESEAU GERONTOLOGIQUE DE L'ALBANAIS

EDITORIAL

Le Réseau Gérontologique de l'Albanais, composé de 6 Groupes de Travail, a été validé par le Conseil Général en COLOC : Comité Local de Coordination.

Il poursuit sa mission principale d'œuvrer ensemble, de façon coordonnée pour une plus grande efficacité et qualité de travail gérontologique, dans le rapprochement du sanitaire et du social.

Le Groupe 2/3 porteur de l'information et de la coordination entre les acteurs du maintien à domicile, décide aujourd'hui de réaliser la Lettre n°2 à destination des professionnels, partenaires de la gérontologie, avec l'objectif d'identifier précisément les professions du domicile.

La qualité du maintien à domicile de nos personnes âgées repose sur l'implication de leurs familles, soutenues et accompagnées par les professionnels du Soins à Domicile et les professionnels de l'Aide à Domicile.

Ces personnes qualifiées s'engagent au quotidien pour apporter leurs compétences, leur savoir faire et adoucir la souffrance des malades en maintenant un certain confort.

Pour répondre à toutes ces exigences, cette Lettre détaille les différentes missions de l'Agent à Domicile, de l'Auxiliaire de Vie Sociale, de l'Aide-Soignant et de l'Infirmier, ainsi que les diplômes requis pour assurer ces fonctions très complémentaires.

Souvent, les Aidants Familiaux, malgré toutes les qualités de bon sens, de bonne volonté, d'amour, attendent le soutien des professionnels pour mener à bien le projet de vie au domicile, parfois jusqu'au bout.

Il sera peut-être nécessaire d'envisager des solutions de "Répit Familial" par un accueil ponctuel et temporaire : Accueil de Jour, Instants d'Accueil

Cette Lettre tente d'informer le plus précisément possible les prescripteurs des différentes formes d'intervention auprès des personnes âgées.

Avec une bonne connaissance des différentes missions de chaque professionnel, une bonne coordination, nos personnes âgées et leurs familles pourront envisager avec sérénité le maintien à domicile.

Noëlle DELORME
Présidente de la Commission
Sociale/Insertion/Jeunesse

LEXIQUE DES ABREVIATIONS

- A.D.C.R. : Aide à Domicile du Canton de Rumilly
 A.D.M.R. : Aide à Domicile en Milieu Rural
 A.F.P.S. : Attestation de Formation aux Premiers Secours
 A.M.P. : Aide Médico-Psychologique
 B.E.P. : Brevet d'Études Professionnelles
 B.E.P.A. : Brevet d'Études Professionnelles Agricoles
 C.A.F.A.M.P. : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide Médico-Psychologique
 C.H. : Centre Hospitalier
 D.D.A.S.S. : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
 D.E.A.V.S. : Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale
 D.P.A.S. : Diplôme Professionnel d'Aide-Soignant
 D.S.I. : Démarche de Soins Infirmiers
 H.A.D. : Hospitalisation à Domicile
 S.S.I.A.D. : Service des Soins Infirmiers A Domicile.

RÉSEAU GÉRONTOLOGIQUE
DE L'ALBANAIS

Plateforme
des Services de Proximité

LE SOIN A DOMICILE

L'INFIRMIER

L'Infirmier Diplômé d'Etat intervient uniquement sur prescription médicale :

- Assure des soins techniques (pansements, injections),
- Réalise des soins de nursing (toilette, prévention d'escarre),
- Prépare et administre des traitements médicaux,
- Met en œuvre des actions de prévention,
- Organise et participe à des actions d'éducation et de santé.

Dans le cadre de la Démarche de Soins Infirmiers (DSI), il peut déléguer certains soins tels que toilette, pansement simple, distribution de traitement à d'autres professionnels diplômés (Aide-soignant, Auxiliaire de Vie Sociale, Aide Médico psychologique):

- Il demande validation de ce projet de soins au médecin traitant,
- L'infirmier reste responsable du suivi et du contrôle des actes délégués,
- L'infirmier libéral n'est pas l'employeur des professionnels qui reçoivent la délégation : il devra donc systématiquement rechercher l'accord de leur hiérarchie.

Certains soins techniques ne sont pas déléguables et relèvent du rôle propre de l'infirmier.

- Gère sa clientèle de façon autonome,
- Travaille seul ou en cabinet avec un (ou des) associé(s),
- Assure les soins soit à domicile, soit à son cabinet,
- Travaille 7 jours sur 7, et doit organiser ses remplacements en cas d'absence.

Ses honoraires sont remboursés selon les tarifs en vigueur, au titre de l'Assurance Maladie du patient.

Lorsqu'un infirmier administre des soins à un patient pris en charge par un SSIAD, ses honoraires sont réglés sur la dotation globale de ce SSIAD.

L'INFIRMIER COORDINATEUR

Dans le cadre d'un service de soins ou d'hospitalisation à domicile :

- Assure la continuité et la qualité des soins par la gestion du service et l'encadrement de l'équipe soignante.
- Participe à la coordination des différents intervenants à domicile.

Est titulaire du diplôme d'Etat.

L'AIDE-SOIGNANT

- Exerce ses activités sur prescription médicale, sur délégation et sous la responsabilité d'un infirmier.
- A domicile, est toujours salarié d'un service de soins : Service de Soins Infirmiers à domicile ou hospitalisation à domicile...
- Contribue à la prise en charge d'une personne, participe à des soins répondant aux besoins d'entretien et de continuité de sa vie en visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de son autonomie :

- Assure des soins d'hygiène, de confort et de prévention,
- Participe à l'identification des besoins de la personne et suit son évolution,
- Aide à la prise de médicaments,
- Participe au maintien de l'autonomie de la personne et la stimule,
- Situe son action au sein d'une équipe de travail pluridisciplinaire et transmet ses observations.

Est titulaire du diplôme DPAS.

Les titulaires du CAFAMP peuvent, dans certaines conditions, intégrer une équipe d'aide soignant.

Les interventions de l'aide-soignant et de l'infirmier coordinateur, dans un SSIAD, sont prises en charge à 100% sur la base d'une dotation globale attribuée par la DDASS. (Financement Assurance Maladie)

L'AIDE A DOMICILE

L'AGENT A DOMICILE

- Intervient auprès de personnes autonomes, capables d'exercer un contrôle et un suivi des tâches réalisées,
- Effectue des activités domestiques telles que : lessive, repassage, rangement, petite couture, courses, préparation des repas,
- Assure l'entretien du logement : sols, poussières, sanitaires, vitres, cuisine, frigidaire, élimination des ordures ménagères, approvisionnement en combustible de chauffage,
- Ne fait pas d'aide à la personne.

N'a pas de diplôme spécifique.

Les interventions de ces professionnels réunis sous la dénomination commune d'Aide à Domicile sont financées par le bénéficiaire.

Certains organismes peuvent participer à cette prise en charge : Caisses de retraite, Mutuelles, Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales, Associations de Soutien...

Il existe un statut intermédiaire pour les titulaires du BEP sanitaire et social, titre d'Assistante de Vie, BEPA Services aux Personnes...

Les services de l'Albanais

L'AIDE AUX AIDANTS FAMILIAUX

Association Alzheimer Haute-Savoie : **04 50 51 49 14** propose à Rumilly :

- Accueil et Soutien aux Familles
- Instants d'Accueil : **en demi-journée** des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

Accueil de jour : accueil de personnes âgées **en journée**
EHPAD de Gruffy : **04 50 77 59 30**
EHPAD de Vieugy : **04 50 46 67 60**

Accueil Temporaire :
EHPAD de Vieugy : **04 50 46 67 60**
Foyer d'hiver du Centre Hospitalier de Rumilly : **04 50 01 80 81**

L'AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE

Réalise les mêmes tâches que l'agent à domicile, mais aussi :

- Aide aux actes essentiels de la vie courante dans le souci du confort et de la sécurité des personnes confiées :
 - Aide à la mobilité : lever, transfert, aide à la marche, déplacement en fauteuil roulant, installation, coucher,
 - Préparation de repas équilibrés ou adaptés au régime,
 - Surveillance et/ou aide à la prise alimentaire,
 - Aide à l'hygiène : toilette, habillage, élimination, change de protection,
 - Aide à la prise de traitement quand celle-ci est considérée par le médecin prescripteur comme un acte de la vie courante et lorsque le mode d'administration ne nécessite pas l'intervention d'un soignant,
 - Aide à la gestion de documents administratifs,
 - Assure l'accompagnement de la personne dans les activités de loisirs et de la vie sociale.

- Est formé à la relation d'aide, sait s'adapter aux imprévus, sait repérer les risques et donner l'alerte,
- Peut intervenir 7 jours sur 7 en fonction des besoins.

Est titulaire du diplôme DEAVS ou équivalent, ainsi que de l'AFPS.

L'AIDE A DOMICILE

A.D.C.R. (Association d'aide à domicile du canton de Rumilly) : **04 50 64 53 87**
A.D.M.R. (Association d'aide à domicile en milieu rural) (Canton d'Alby/Chéran) : **04 50 68 10 12**

A Votre Service : **04 50 46 54 41**

Coup de Pouce Emploi : **04 50 01 55 13**

LES SOINS A DOMICILE

SSIAD ADMR Fier et Chéran (Service de Soins Infirmiers A Domicile) : **04 50 64 80 23**

H.A.D. (Hospitalisation à Domicile) : **0800 211 776**
Se renseigner sur les communes concernées.

Infirmiers libéraux du secteur (Consulter l'annuaire)